

OFFREZ UNE SECONDE VIE À VOTRE **SAPIN**

DU 3 AU 15 JANVIER 2022
AUX HEURES D'OUVERTURE
**JARDILAND
TRIGNAC**





OFFREZ UNE SECONDE VIE À VOTRE **SAPIN**

POURQUOI DÉPOSER VOTRE SAPIN ?

- Pour recycler votre sapin qui sera broyé sur place et ainsi participer à la réduction du volume de vos déchets.
- Pour valoriser localement vos déchets : le surplus de broyat sera remis aux associations de jardinage de Trignac.
- Parce que les dépôts sauvages sont interdits.

QUELS SAPINS ?

- **Tous les sapins naturels** sont acceptés quel que soit leur lieu d'achat.
- **Les sapins floqués** ne sont pas recyclables et doivent être déposés en déchèterie.

Pour plus d'informations sur la réduction des déchets :
02 51 76 13 22 – www.agglo-carene.fr



BON À SAVOIR

Le broyage des sapins sera réalisé sur place **vendredi 14 et samedi 15 janvier, à Jardiland.**

Repartez avec votre broyat si vous le souhaitez.

Le broyat de résineux peut être utilisé pour les allées, les plantes de terre de bruyère ou un apport dans le composteur.

En 2020, **1 132 sapins** ont été broyés et valorisés !

POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS, ON COMPTE SUR VOUS...
POUR VOUS ACCOMPAGNER, COMPTEZ SUR NOUS !